



## Procès-Verbal de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 21 février 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-et-un du mois de février, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué en date du quinze février deux mil dix-huit, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire.

**Membres élus : 15 en fonction : 14 présents : 12**

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire,

### **Membres présents :**

Monsieur Paul ABELARD, Monsieur David BARAIZE, Madame Gwennola CHAUDET, Madame Maria DANIEL, Monsieur Julien GILLES, Madame Cécile HUET, Monsieur Sébastien LANDEAU-TROTTIER, , Monsieur Fabrice LEPAGE, Madame Sandra PELLETIER, Madame Marie-Claire SACHET, Madame Ophélie SAULDUBOIS, - Conseillers municipaux.

### **Membres absents excusés et/ou ayant donné pouvoir:**

Monsieur Mickaël LAURENT-BERTHONNEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis DEMOIS

Monsieur Bernard LE HIR donne pouvoir à Madame Cécile HUET

**Secrétaire de séance :** Madame Cécile HUET

### **1) Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 17 janvier 2018 ;**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **2) Commissions communales**

#### **❖ Vie locale et proximité**

Espace jeunes : animation crêpes avec la bibliothèque. Bon taux de participation. 50 € récolté durant cet après-midi.

Le projet de sortie va peut-être changer de destination pour le Futuroscope. Ils vont faire une demande à la mairie à ce sujet.

24/02 : nettoyage intérieur de voiture.

Petit déjeuner des entrepreneurs : petite vingtaine de personnes de présentes. Présentation de l'agence de développement et ses missions ainsi que les services offerts aux entrepreneurs. Puis un temps d'échanges.

Communication : changement de formule avec un seul bulletin en janvier et des lettres d'infos dans le courant de l'année, la prochaine est prévue pour la première semaine de mars.

Le logo de la commune sera prochainement sur le véhicule communal.

Salle communale : réflexion en cours. L'architecte va proposer quelques dates pour rencontrer le Conseil municipal et voir le site.

Sports et nature : première réunion d'organisation vendredi 23/02.

Animation de la bibliothèque le 17/03 et le 19/03 (avec le RAM).

Changement tables de la salle polyvalente, 4 prévues sur l'exercice 2018.

#### **❖ Enfance**

A priori, les 4 classes de l'école sont maintenues.

#### **❖ Urbanisme**

Les travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable sont prévus à partir du 5 mars 2018 et pour 6 semaines environ. La route de Cheffes sera interdite à la circulation et au stationnement. La déviation passera par Champigné, notamment pour les poids lourds. Les habitants pourront emprunter l'allée du Plessis Bourré et la route de Bourg.

Réunion publique le 22/03 sur les travaux route de Cheffes (canalisation d'eau, sécurisation du bourg), et sur la montée en débit.

Commission urbanisme prévue lundi 26/02.

#### ❖ CCAS

Repas des anciens le 4 mars au P'tit Cheffes.

### 3) Finances

#### ❖ Présentation de l'exercice 2017 du budget principal et du budget annexe Clos du Charron

21h04 : Arrivée de M. BARAIZE

Budget stable et respecté par rapport au budget primitif 2017. L'autofinancement reste le même par rapport aux exercices précédents.

#### ❖ Projets des commissions 2018

Les commissions vont rendre prochainement leurs budgets. Ils seront débattus et votés au Conseil municipal du mois de mars.

#### ❖ Autorisation de signature portant sur la dématérialisation des budgets avec la Préfecture (délibération 2018-05)

Objet : Finances - Autorisation de signature pour la télétransmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité

VU la Constitution du 4 octobre 1958 et notamment son article 72 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code des relations entre le public et l'administration ;

VU l'arrêté du 26 octobre 2005 portant approbation d'un cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une procédure d'homologation de ces dispositifs ;

**CONSIDERANT** que la convention a pour objet de fixer les modalités des échanges électroniques intervenant dans le cadre de l'obligation de transmission des actes au titre du contrôle de légalité prévu au code général des collectivités territoriales. À cette fin, elle établit les engagements des parties visant à assurer l'intégrité des informations échangées ainsi que les modalités de ces échanges pour qu'ils soient substitués de plein droit aux modes d'échanges de droit commun.

Le Conseil municipal:

- ✓ **DECIDE** de télétransmettre électroniquement tous les actes soumis au contrôle de légalité cité dans la convention ci-jointe ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer la convention pour la télétransmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité
- ✓ **AUTORISE** le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.**

❖ **Indemnisation des frais kilométriques des conseillers municipaux (délibération 2018-06)**

Objet : Finances - Indemnisation des frais kilométriques des conseillers municipaux

Une demande d'information est faite au sujet des barèmes. La délibération est repoussée au prochain Conseil.

**4) Ressources humaines**

❖ **Délibération sur la création d'un contrat à durée déterminée d'adjoint administratif (délibération 2018-07)**

Objet : Ressources humaines – création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet contractuel

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

**CONSIDERANT** l'accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de 12 mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de 18 mois consécutifs

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin ponctuel du service administratif,

Le Conseil municipal:

- ✓ **APPROUVE** la création d'un poste adjoint administratif contractuel pour :
  - ✓ la période du 21 mars 2018 au 7 juillet 2018 inclus ;
  - ✓ 22 heures par semaine ;
  - ✓ Une rémunération au premier échelon du grade d'adjoint administratif territorial (IM 325 – IB 347)
  - ✓ Exercer les missions précisées dans la fiche de poste jointe ;
- ✓ **AUTORISE** le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;
- ✓ **IMPUTE** les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.**

21h30 arrivée de M. LE HIR.

**5) Questions diverses**

❖ **Divers**

Négociation en cours sur un bien rue des écoles.

Dossier sur un bâtiment partagé déposé auprès d'Angers Loire métropole et de la région pour faire les ateliers municipaux.

**Tour de table :**

Mme Gwennola CHAUDET : vigilance sur le piratage des adresses internet de la commune.

Nids de poules sur la commune.

*A voir avec Rémi*

M. Bernard LE HIR : inscriptions stables à l'école (84 enfants inscrits pour la prochaine rentrée.

Seulement 5 seront comptés dans les effectifs.

Sortie du REP dès la prochaine rentrée.

Travail en cours avec le RAM pour informer les habitants et présenter le métier d'assistant maternel.

Revoir avec l'EPARC : le contenu de certaines entrées et les quantités.

Mme Ophélie SAULDUBOIS : chemin qui mène à l'école encore abimé

*A voir avec Rémi*

M. Julien GILLES : groupe de travail sur la SPL restauration jeudi 22/02.

Mme Sandra PELLETIER : barrières en bois abimées route de Champigné et route de sceaux.

*A voir avec Rémi.*

Mme Cécile HUET : marché de producteurs bio le vendredi soir à la Casserie à partir du 1/06 (6 producteurs locaux)

- Maraicher (Juardeil)
- Fromage – produits laitier vache (Champigné)
- Produits laitier de brebis (Contigné)
- Brasserie de bière (St Martin du Bois)
- Tisanes (La Cornuaille)
- Pain (Ecuillé)
- Viande d'agneau (Ecuillé)

26/05 petit festival avec les producteurs

M. David BARAIZE : la commission travaillera aussi sur la préparation de la réunion publique du 22/03.

**Date prochain conseil** : Mercredi 21 mars 2018 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h12.

21/02/2018	2018-05	Finances - Autorisation de signature pour la télétransmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité
21/02/2018	2018-06	Ressources humaines – création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet contractuel